



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs élargi

Membre adhérent et fondateur de l'intersyndicale « Avenir Hospitalier »  
Membre adhérent de l'intersyndicale « Action Praticiens Hôpital », APH  
Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, FEMS



**Docteur Anne Geffroy-Wernet**  
Présidente

**Docteur Grégory Wood**  
Secrétaire Général Adjoint

## Courrier du 20 septembre 2020

Rouen le 20/09/2020

Madame, Monsieur,

Le SNPHARE a eu connaissance de dérives concernant l'application pour le moins zélée de la part de la direction du CH du Belvédère (Mont Saint Aignan, 76) du texte de la direction de l'offre de soins et de la direction générale de la santé recommandant un test RT-PCR SARS-CoV2 chez les professionnels de santé en date du 20 août 2020 (référence : 2020-INF-43).

Sur le fond, comme toutes recommandations, celles-ci sont discutables. Sur la forme, que nous sachions, elles ne sont en aucun cas opposables.

Comment dès lors expliquer, comme nous avons pu le constater que la direction du CH du Belvédère oblige les professionnels de l'établissement à l'informer de la réalisation de ce test et de son résultat ? Pire encore, ils sont sommés d'informer la direction « sans délai s'il est porté à leur connaissance qu'un professionnel de santé de l'établissement se fait tester ou est en attente d'un résultat de test COVID ». De la délation pure et simple.

Faut-il rappeler qu'une personne prise en charge par un professionnel, un établissement ou autre a droit au respect de sa vie privée et du secret des informations le concernant ? Que des informations médicales soient transmises à la médecine du travail, soit. Mais en aucun cas des informations médicales n'ont à être transmises directement à la direction.

Rappelons que nous sommes tous, professionnels de santé, garants du secret médical et qu'un directeur d'établissement n'a pas à demander à quiconque de le transgresser ?

Les deux notes évoquées supra qui ont été envoyées aux professionnels du CH du Belvédère relèvent d'une flagrante violation du secret médical, un acte passible de poursuites pénales. Se servir ainsi, de façon fallacieuse, d'un texte officiel et du contexte sanitaire exceptionnel afin d'exiger l'inacceptable ne saurait être toléré.

Ce n'est pas la première fois que le SNPHARE se voit obligé de dénoncer les pratiques déviantes de la gouvernance du CH du Belvédère...

Nous espérons que vous saurez prendre en compte ce courrier et faire cesser sur le champ ces agissements insupportables.

Dr Anne Geffroy-Wernet  
Centre Hospitalier de Perpignan  
Service d'anesthésie-réanimation  
20 avenue du Languedoc  
66046 Perpignan Cedex 9  
Tél : 04 68 61 77 44  
Tél portable : 06 63 83 46 70  
[anne.wernet@snphare.fr](mailto:anne.wernet@snphare.fr)

<http://www.snphare.fr>

Dr Grégory Wood  
CHU Rouen, Hôpital Charles Nicolle  
Service d'anesthésie-réanimation  
Rue de Germont  
76000 Rouen  
[gregory.wood@snhphare.fr](mailto:gregory.wood@snhphare.fr)